

DELIBERATION N° 229/2011

DECISION MODIFICATIVE N°1/2011

LE CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

VU la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-Mer ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 ;

VU le vote du Budget Primitif 2011 en séance du 29 mars 2011 ;

VU le vote du Budget Supplémentaire 2011 en séance du 1er juin 2011 ;

VU le projet de Décision Modificative Budgétaire n°1/2011 ;

VU l'avis de la commission mixte ;

SUR le rapport de son Président ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT :**

Article 1 : L'Assemblée Territoriale décide :

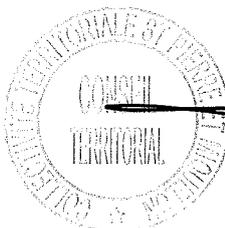
- **d'approuver** la Décision Modificative n°1 de la Collectivité pour l'exercice 2011, tel qu'elle a été présentée par son Président ;
- **de voter** une autorisation de programme de 1,9 M€ au programme Bâtiments de la Collectivité AP 2011/1, le montant étant affecté aux opérations présentées au rapport ;
- **d'arrêter** le volume budgétaire de la DM1/2011 au montant de – **1 259 973 € en dépenses et en recettes**, ce qui amène le volume du budget territorial, pour l'année 2011, à 57 464 286,13 € ;
- **d'autoriser** les virements et transferts nécessaires à l'exécution budgétaire et **de confirmer** le vote par chapitre ;
- **d'inscrire** une **diminution de 409 524 €** au titre du virement de la section à section aux chapitres 021 (recettes d'investissement) et 023 (dépenses de fonctionnement).

Article 2 : L'Assemblée Territoriale **donne** délégation au Conseil Exécutif pour l'attribution des crédits de subventions destinés aux associations et autres organismes et votés au titre du présent rapport dans la limite des crédits inscrits aux chapitres 204 et 65.

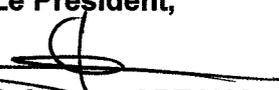
Article 3: L'Assemblée Territoriale **vote** la Décision Modificative n°1/2011 au niveau du chapitre pour la section d'investissement et la section de fonctionnement.

Adopté

12 voix pour
02 voix contre
00 abstention
Conseillers élus : 19
Conseillers présents : 12
Conseillers votants : 14



Le Président,


Stéphane ARTANO

